

<b>Comité informatique</b>	<b>Compte rendu</b>	<b>16 février 2009</b>
----------------------------	---------------------	------------------------

**Étaient présents :** Stéphane Doyon – Éloïse Dupont – Diane Giraudias - Claire Giroux - Martine Paré – et Sébastien Robitaille

<b>Sujets à l'ordre du jour</b>	<b>Discussions / Actions / Décisions</b>	<b>Prise en charge</b>
<b>1. Adoption de l'ordre du jour</b>	L'ordre du jour a été adopté sans modification.	
<b>2. Approbation et suivi du dernier compte rendu du 10 novembre 2008</b>	Approbation du compte rendu du 10 novembre. Il n'y a aucun suivi	Martine Paré
<b>3. Logiciel d'édition de page Web.</b>	La Commission scolaire ne nous aidera pas dans l'achat d'un logiciel d'édition Web, car elle offre la possibilité aux écoles d'adhérer à une coquille du nouveau concept développé avec le logiciel CMS Typo 3, qui est un Open Source.	Martine Paré Stéphane Doyon
	Étant donné que l'école ne veut pas adhérer à cette coquille de la commission scolaire, l'école fera l'achat de « Web Expert » avec une copie CD. Deux licences seront requises au coût de 79,95\$. L'une pour Éloïse et l'autre pour Stéphane. L'une et l'autre s'engage à détruire la copie du logiciel s'il quitte le comité informatique	
	Ainsi, l'école ne pourra pas bénéficier du support informatique. Le comité informatique fonctionnera, comme depuis des années, par ses propres moyens.	
<b>4. Bandeau de la commission scolaire</b>	Suite aux nouvelles normes d'affichage sur les sites web des écoles de la commission scolaire, les écoles ayant un site web sont tenues d'apposer un bandeau identifiant la commission scolaire sur <u>toutes</u> les pages du site	Éloïse Dupont Sébastien Robitaille Martine Paré
	Éloïse est en attente d'une réponse du répondant TIC de la commission scolaire quant à la possibilité d'utiliser les « INCLUDE » pour ajouter le bandeau de la CS sur nos pages web. En effet, la commission scolaire nous a interdit, lors de la dernière refonte, d'utiliser des « INCLUDE ». Si nous obtenions les autorisations, cela faciliterait la tâche d'ajouter la bannière sans avoir à « défigurer » nos pages et surtout nous enlèverait un travail énorme.	
	Martine propose de remplacer la photo actuelle de la façade de l'école par une autre qui montre les modifications.	
<b>5. SPIPS</b>	Martine nous parle de l'archivage des SPIPS. La procédure à faire est de créer une rubrique intitulée « année précédente »	Martine Paré
	Il faut effectuer les travaux d'archivage, et installer le nom, le logo et l'adresse courriel de cette année	Tous

<b>Sujets à l'ordre du jour</b>	<b>Discussions / Actions / Décisions</b>	<b>Prise en charge</b>
	Nous sommes dans l'attente d'une réponse pour l'adresse de courriel des classes de la part de la commission scolaire. Étant donné que nous n'avons pas de réponse, une adresse courriel créer sous GMAIL sera faite.	???
	Sébastien s'interroge sur les buts et les objectifs des SPIPS. Au départ, les SPIPS permettaient aux enseignantes de créer facilement des pages web sans passer par les membres du comité informatique. Hors, la pratique est toute autre. Nous sommes toujours interpellés pour intégrer du contenu. De plus, ce ne sont pas toutes les enseignantes qui sont actives dans les SPIPS. Diane nous rappelle que l'arrimage des technologies ne va pas de soi. Elle nous propose pour que l'an prochain qu'une demande soit faite aux enseignantes qui voudront un SPIP. Des élèves de 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> pourraient être formés en début d'année. Nous sommes d'avis que la meilleure porte d'entrée pour l'utilisation des SPIPS c'est de former les élèves.	Sébastien
<b>6. Les reportages</b>	Il y a 2 reportages en suivi.	Martine Paré
	Diane va relancer Marie-France avec le Conseil-Enfant ; l'équipe de journaliste, le texte pour le Carnaval.	Diane Giraudias
	Martine fera le reportage sur la Ligue d'improvisation en herbe	Martine Paré
<b>7. Varia</b>	Un point vient d'être ajouter	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Numériseur</b></li> </ul>	Diane demande s'il serait possible pour le comité d'établir un petit procédurier ou un aide-mémoire pour le nouveau numériseur qui est situé à la bibliothèque. Stéphane s'interroge sur la responsabilité de la commission scolaire dans la rédaction d'un document explicatif pour les appareils électroniques utilisés dans les écoles.	Diane
<b>8. Fin de la rencontre</b>	L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 21h05. La date de la prochaine réunion est fixée le lundi 16 mars à 19h30.	